

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION DE PROPRIETE
Dossier n° : DIV 2023 013 Autorisé le : 22 août 2023

Arrêté municipal n°23/167/DBA en date du 22 août 2023

Autorisant la division de la propriété foncière constituée du lot n°19 en 2 lots numérotés 61 et 62 de la section NIMBA, Commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 106076-2023/2-REP/DAEM en date du 3 août 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/FV/116/23 du 09 août 2023 ;

Vu l'avis réputé favorable d'ENERCAL dans les délais impartis ;

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL MANUEL DE CONDINGUY Joël

Déposée le : 12 mai 2023

Complétée le : 08 août 2023

Pour des terrains appartenant à : Monsieur Jean THAO VIKHAM